

Doc. 11246
17 avril 2007

Les droits des filles d'aujourd'hui : les droits des femmes de demain

Proposition de recommandation
présentée par Mme Bilgehan et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Chaque jour, un peu partout dans le monde, des filles sont interdites d'école, battues, négligées, contraintes au mariage ou à des rapports sexuels forcés, vendues comme esclaves. Elles sont obligées de rester assises pendant qu'on décide de leur sort à leur place.
2. En un mot, leurs droits sont bafoués.
3. L'Assemblée constate que les filles d'Europe ne sont pas épargnées par ce constat.
4. Les Etats membres du Conseil de l'Europe se doivent de mettre fin, de tout urgence, dans une société plus juste et saine, à la discrimination et à la violence à l'égard des filles.
5. Les mentalités doivent changer pour permettre aux filles non seulement d'accéder à l'école mais aussi de choisir sereinement leur orientation. Elles ne doivent plus justifier aucune brimade ou violence à l'égard des filles, sous aucun prétexte que ce soit. C'est dès le plus jeune âge que le regard sur l'égalité et la parité se forge ; il est donc temps que nos Etats en prennent conscience et mettent en place les mesures de prévention et de sensibilisation qui s'imposent. La place des filles dans la famille, dans la société et dans le système éducatif doit être repensée en terme d'égalité. Il est temps que l'école cesse de véhiculer des stéréotypes et que les filles soient cantonnées dans des métiers traditionnellement féminins.
6. L'Assemblée demande aux Etats membres du Conseil de l'Europe de réfléchir et de mettre en place les moyens pour lutter contre ces discriminations.
7. Elle recommande au Comité des Ministres :
 - 7.1. de mettre en place un programme pluriannuel d'action pour sensibiliser l'opinion publique à ce problème tout en montrant l'importance de l'égalité des chances pour tous les enfants dans le système éducatif ;
 - 7.2. de prendre les mesures appropriées pour éliminer toute atteinte à l'intégrité physique et psychique des filles ;
 - 7.3. de créer des outils pédagogiques valorisant l'image des filles.

Signé (voir au verso)

Signé¹:

BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC
AUSTIN John, Royaume-Uni, SOC
BRANGER Jean-Guy, France, PPE/DC
CIRCENE Ingrida, Lettonie, PPE/DC
CLIVETI Minodora, Roumanie, SOC
ČURDOVÁ Anna, République tchèque, SOC
DEL ROIO José Luiz, Italie, GUE
FERNÁNDEZ AGUILAR Adolfo, Espagne, PPE/DC
HÄGG Carina, Suède, SOC
MENDES BOTA, José, Portugal, PPE/DC
MIKUTIENĖ, Dangutė, Lituanie, ADLE
NAGHDALYAN, Hermine, Arménie, ADLE
ÖGMUNDSDÓTTIR, Gudrún, Islande, SOC
PERICLEOUS PAPADOPOULOS, Antigoni, Chypre, ADLE
ROSEIRA, Maria de Belém, Portugal, SOC
STANTCHEVA, Darinka, Bulgarie, ADLE

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe